
Procès-verbal du Conseil Municipal n°1 du 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de Vars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc de LUSTRAC, Maire de Vars, dûment convoqués le 15 février 2024.

Présents : Jean-Marc De LUSTRAC, Elisabeth LASBUGUES, Bruno CAMY, Maryse POTEL, André PENAUD, Richard BLET, Charles BRICAULT, Michelle FABRE, Francis GARCIA, Martine GIVELET, Véronique SAVIN, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Jacques MAHÉ donne pouvoir à Jean-Marc De LUSTRAC
Damien BEAULIEU donne pouvoir à Charles BRICAULT
Isabelle MIOCIC donne pouvoir à Elisabeth LASBUGUES
Milène CORINI donne pouvoir à Michelle FABRE
Béatrice BOUSSETON donne pouvoir à Véronique SAVIN
Magalie ROUMAGNE donne pouvoir à Bruno CAMY

Absents excusés : Gérard HUET, Coralie GUERRY

- ✓ **Signature de la feuille d'émargement**
- ✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal n°7 du 15 décembre 2023**
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno CAMY**
- ✓ **Ordre du Jour :**
 1. Ouverture de crédits 2024
 2. Autorisation de signature de la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
 3. Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant aux exécutifs locaux
 4. Sécurité incendie dans les ZAE (Zones Artisanales et Economiques)
 5. Détermination de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
 6. Cession de la parcelle B 152
 7. Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection
 8. Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16) : Géo16DICT
 9. Adhésion aux divers organismes pour 2024
 10. Débat d'orientations budgétaires 2024
 11. Modification de la durée du temps de travail d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine

1. Ouverture de crédits 2024

Budget communal :

N°DE COMPTE	Libellé	MONTANT DE L'OUVERTURE DE CREDIT
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	680,00 €
2111	Terrains nus	1 092,60 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Autorisation de signature de la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Les collectivités ont la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant aux exécutifs locaux

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaire et comptable des créances irrécouvrables, qui relève des assemblées délibérantes. Elles visent les créances dont :

- les diligences s'avèrent impossibles, vaines ;
- ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences ;
- -il est également permis d'inclure les créances prescrites, ce qui est forme à leur nature et à la probabilité très faible de leur recouvrement.

Afin d'en fluidifier sa mise en œuvre, la loi du 21 février 2022 (article 173) permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes en deçà d'un seuil fixé par décret à 100€ par titre pour les communes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Sécurité incendie dans les ZAE (Zones Artisanales et Economiques)

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a organisé le transfert de plein droit aux communautés de communes (article L. 5214-16 du CGCT) en lieu et place des communes, de la compétence de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

La communauté de communes Cœur de Charente est donc compétente pour créer les points d'eau incendie (PEI).

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, l'intégralité du produit de la part communale de la taxe d'aménagement sur la ZAE des coteaux de la Touche est reversée à la communauté de communes Cœur de Charente, il est décidé que la gestion de ces équipements PEI sera à sa charge. Le Maire de Vars restera titulaire du pouvoir de police concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI) cependant l'entretien et les contrôles des PEI seront pris en charge par la communauté de communes Cœur de Charente, moyennant une convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Détermination de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Public concerné :

Agents publics employés par des collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements d'intérêt public relevant de l'article L. 5 du code général de la fonction publique, dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 euros.

Après délibération, la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Peuvent bénéficier de la prime les agents publics qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- La rémunération brute mentionnée à l'alinéa précédent correspond à celle définie à l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale de laquelle sont déduits les éléments suivants de rémunération versés au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
 - Ind.horaires pour travaux supplémentaires exo
 - Ind. horaire pour travaux sup. d'enseignement Exo
 - Ind. de sujétions et travaux supp. Fil tech Exo
 - Heures complémentaires Exo
 - Heures supplémentaires Exo
 - Heures supplémentaires Exo (AM)
 - Ind. d'intervention hors filière technique Exo
 - Ind. de surveillance des cantines scolaires Exo
 - Heures complémentaires Exo (AM)
 - Ind. garantie indiv. du pouvoir d'achat
 - Ind. forfaitaire complémentaire pour élections Exo

Montant de la prime :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Cession de la parcelle B 152

Il est proposé de vendre la parcelle de terrain et la grange rue de la Gare. Un acheteur potentiel s'est manifesté. Une estimation des domaines a été sollicitée le montant s'élève à 27 000 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection

Travail préparatoire à la mise en place de la vidéo-protection en partenariat avec le service dédié de la gendarmerie. Les crédits seront prévus au budget 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16) : Géo16DICT

Souscription souhaitée à compter du 01/03/2024 au module optionnelle de l'ATD16, « **Géo16DICT** » : Module métier de gestion des réponses aux déclarations de travaux (DT/DICT) situés à proximité de réseaux ou canalisations » incluant notamment :

- L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels,
- La formation aux logiciels,
- La télémaintenance,
- La participation aux clubs utilisateurs,
- L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

Coût : 487,20 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Adhésion aux divers organismes pour 2024

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT DU FINANCEMENT PREVISIONNEL
657358	PETR	500 €
657358 2041582	SYND.DEPART. D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG16) - Cotisation - Travaux prévisionnels	7 120 € 4 000 €
657358	AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE (ATD 16)	11 500 €
657358	SYNDICAT DE LA FORET DE LA BOIXE	1 500 €
657358	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA FOURRIERE	2 060 €
657348	COMMUNE DE FLEAC	490 €
657348	COMMUNE DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE	3 000 €
657358	FREDON	50 €
657351	CDC CŒUR DE CHARENTE	16 000 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. Débat d'orientations budgétaires 2024

Débat autour des projets qui pourraient être inscrits au budget 2024.

N°	OBJET	Dépenses estimée
	Restes à réaliser 2023	119 422 €
1	ETUDE CANTINE	150 000 €
2	SKATEPARK	250 000 €
3	DEFENSE INCENDIE VILLAGES	20 000 €
4	ETUDE SNCF	250 000 €
5	ACHAT DE TERRAINS	313 500 €
6	SCHEMA D'ACCESSIBILITÉ	5 000 €
7	FDAC PAR CDC CŒUR CHARENTE	90 000 €

N°	OBJET	Dépenses estimée
8	VIDEOPROTECTION	100 000 €
9	CREATION DE WC PUBLICS	100 000 €
10	CONTAINERS BACS JAUNES	1 500 €
11	INFORMATIQUE MAIRIE	15 000 €
12	FLEURISSEMENT ET AMÉNAGEMENT	2 500 €
13	VÉGÉTALISATION COUR D'ÉCOLE	23 600 €
14	TRAVAUX MAIRIE SALLE DES FETES : DEFENSE INCENDIE	10 000 €
14	PLAFOND MEDIATHEQUE	4 000 €

N°	OBJET	Dépenses estimée
16	DEMOLITION BATIMENT RUE DU PILORI	7 405 €
17	VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS	6 300 €
18	MOBILIER ECOLE	6 000 €
19	SIGNALETIQUE	15 000€
20	TRAVAUX VOIRIE MAIRIE EGLISE	10 800€

N°	OBJET	Dépenses estimée
21	TRAVAUX VOIRIE ALLEE DES PLATANES	12 000 €
22	GYMNASE CHAUFFAGE REGULARISATION	5 000€
22	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT	50 000 €
23	EMPRUNTS REMBOURSEMENT	90 000 €
		1 657 027€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11. Modification de la durée du temps de travail d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine

Un agent administratif part en disponibilité à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée initiale de 5 ans. Ses missions sont réorganisées entre différents agents.

Les tâches concernant la conception de document de communication seront réalisées par un agent de la médiathèque qui est actuellement à 30 h hebdomadaires et qui sollicite depuis plusieurs années un emploi à 35h.

L'augmentation de temps de travail étant supérieur à 10% cette modification s'apparente à une suppression de l'emploi à 30h et une création du poste à 35h.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Questions et informations diverses

- Skate Park - attribution du marché

LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT
Unique	SARL HALL04 ET CIE Monsieur Jean-Baptiste PICOT 12 rue GABARRUS 40130 Capbreton	39 400.00 €

- Ecole : suppression classe à la rentrée. Monsieur le Maire et deux élus en charge de la commission scolaire ont rencontré le Directeur Départemental de l'éducation nationale pour solliciter un sursis.
- Point d'avancement sur projet de fusion
- Présentation étude captages eau potable de Vars par Monsieur GARCIA
- Présentation projet Terre de Jeux par Bruno CAMY